

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130926-2013\_B410-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2013  
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B410**

**OBJET : Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique pour l'année 2013**

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(s) avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(s) :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

**Madame Catherine RIVET-JOLIN** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013**

Rapporteur : Roger PELLENC

**Thématique : Développement Economique et Emploi – Interventions Economiques**

**Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère économique  
pour l'année 2013  
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère économique pour l'année 2013. Dans ce dossier, sont présentées 4 demandes ayant reçu un avis favorable de la Commission du Développement Economique du 12 septembre 2013 pour un montant total de 55.000 euros.

### **Exposé des motifs**

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par la CPA.

A ce titre, la Communauté du Pays d'Aix propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de notre politique de développement économique :

1. LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES,

Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité... et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs.

Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.

2. LE SOUTIEN A L'INNOVATION ET AUX FILIERES D'EXCELLENCE,

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées par l'Etat. Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi. Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés. L'Etat a commandé à ce jour deux évaluations des Pôles.

3. LE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les zones principales d'activités des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

4. ANIMATIONS, COMMUNICATION, EVENEMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE

Il s'agit de permettre à des associations qui n'ont pas toutes un caractère strictement économique de maintenir des événements ancrés dans les communes et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du territoire

Les demandes de subventions sont répertoriées dans le tableau ci-dessous

### Demandes de subvention au titre du fonctionnement général

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global De l'association	Subvention sollicitée	Subvention Proposée Par la commission	Taux de Couverture de la subvention	Convention d'objectifs Oui/non
003	CCE 13	ICE	15.000	140.000	20.000	15.000	10,71 %	NON
229	GIHVA	ZA	22.000	70.160	28.000	22.000	31.36 %	NON
<b>TOTAL</b>						<b>37.000</b>		

### Demandes de subvention au titre d'une action

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention Proposée Par la commission	Taux de Couverture de la subvention	Convention d'objectifs Oui/non
1333	LES ENTREPRE-NEURIALES EN PACA	ICE	8.000	87.840	8.000	8.000	9,11 %	NON
751	AJRI	ANIM°	10.000	35.000	10.000	10.000	28,57 %	NON
<b>TOTAL</b>						<b>18.000</b>		

**Sigles :**

ICE Innovation et Création d'Entreprise  
 PC Pôle de Compétitivité  
 ZA Zone d'Activité  
 ANIM° Animation, communication, événements à caractère économique

**Visas**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation d'attribution au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 12 septembre 2013,

### **Dispositif**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions aux associations susmentionnées, pour un montant global de 55.000 euros ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention ci-annexée ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne 3A/90/6574 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **DIRE** que les subventions supérieures à 10.000 € feront l'objet de deux versements :
  - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente
  - Le solde sera quantifié et versé au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier du programme d'actions subventionné.Si le montant des dépenses afférentes au programme d'actions subventionné est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;  
A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

## ANNEXE 1

### Associations à caractère économique

*Critères d'attribution adoptés au cours du Conseil Communautaire du 24 juin 2010*

*(Délibération n° 2010-A099)*

---

Deux axes ont été retenus : l'un détermine la classe thématique dans laquelle doit s'insérer l'association, l'autre définit les conditions qui président à l'attribution d'une subvention.

#### **Les thématiques :**

- ⇒ la création, l'implantation, le développement, le soutien et le service aux entreprises,
- ⇒ la gestion, la coordination et l'animation des zones d'activités et de groupements de professionnels, avec en priorité, les zones d'activité transférées à la CPA,
- ⇒ la structuration, la coordination, l'animation des filières innovantes de la haute technologie, du développement durable, des pôles d'excellence et de compétitivité.

#### **Les conditions d'attribution :**

- ⇒ les associations doivent œuvrer en faveur du développement économique, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,
- ⇒ le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être attaché au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- ⇒ la demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets,
- ⇒ l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre,
- ⇒ l'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il est demandé à l'association de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine,
- ⇒ toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit également solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés,
- ⇒ le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

Exception pour les actions à « caractère évènementiel » : les seules manifestations pouvant être subventionnées doivent viser à promouvoir l'une des thématiques suivantes : les énergies renouvelables, les hautes technologies et la défense de l'environnement, les produits du terroir.

---

# **Fiches associations et budgets prévisionnels**

DOSSIER N° 2013-0003	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 4849	12 septembre 2013	26 septembre 2013	
<b>CLUB DES CREATEURS D'ENTREPRISES DES BDR (CCE 13)</b>			
PRESIDENT	Madame Marielle BONNEIL		
SIEGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	Créée en 1985, cette association a pour objet l'aide et l'assistance à la création d'entreprise		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Le CCE 13 a pour but d'aider les porteurs de projets dans leurs démarches de création et de reprise d'entreprise. En 2013, son programme d'actions s'articulera autour de 4 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le parcours d'accompagnement à la création ou reprise et au développement d'entreprise : Dans ce cadre, tout au long du montage de son dossier, le porteur bénéficie de l'assistance technique d'experts généralistes, experts-comptables et avocats d'affaire. (En 2012, le CCE 13 a accompagné 178 porteurs de projet, soit au total 827 heures de rendez-vous individualisés).</li> <li>2) Les ateliers : « Passer de l'idée au projet » (réunions collectives hebdomadaires de 3 heures pour une première mise en relation entre créateurs), « Les étapes de la création » (atelier mensuel de 2 heures pour initier le porteur de projet aux différentes étapes de la mise en place du projet), « Etude de marché » (module de formation à destination d'une dizaine de personnes organisé 2 fois par mois) (570 heures de formation dispensées en 2012).</li> <li>3) « Les carrefours des créateurs » : Deux fois par mois, le CCE 13 organise une rencontre entre porteurs de projet, chefs d'entreprise et professionnels de l'accompagnement visant à partager les expériences de chacun et à rompre l'isolement des nouveaux créateurs (15 carrefours organisés en 2012).</li> <li>4) Les petits-déjeuners thématiques : Chaque lundi matin, est organisé un petit-déjeuner thématique sur un sujet en lien avec la création d'entreprise, permettant au porteur de projet ou au nouveau chef d'entreprise de se constituer un réseau professionnel. (32 petits-déjeuners organisés en 2012).</li> </ol>		
AUTRES PARTENAIRES	ETAT = 38.300 €    CR PACA = 20.000 €    CG13 = 20.000 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	140.000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	20.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	15.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	10,71 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	143.500 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	15.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	10,45 %
MOYENS HUMAINS	4 salariés		
LOCAUX	45 m <sup>2</sup> Loyer/an : 27.000 €		

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Tout au long de l'année
Lieu(x) de réalisation	Aix-en-Provence - Cours CCE 13
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	Créateurs, porteurs de projets.
Nombre de participants / exposants	40 personnes
Nombre de spectateurs / visiteurs	639 personnes
Durée de l'action	Tout au long de l'année (voir détail ci-joint)
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	22920	Vente	
Prestations de services	3000	Autres produits	
Matières et fournitures	1200	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	26400	Etat (à détailler)	M.A.S.E. 34300
Entretien	1600	Région (s)	20000
Assurances	1100	Département (s)	20000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	20000
Publicité	8920	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	3900	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	12700
Salaires bruts	46967	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	24093		
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>116000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>116000</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévoles	1985
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	1985	Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>1985</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>1985</b>

**Obligatoire :**  
La subvention demandée à la CPA de 29.000€ représente 14,25% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence le 24/07/2013  
Cachet de l'Association :  
Les Créateurs d'Entreprises - CCE13  
Maison des Entreprises  
46 Rue Frédéric Joliot  
13852 AIX-en-PROVENCE CEDEX 3  
Tél. 04 42 63 04 04 - Fax 04 42 63 37 14  
Mail : ces13@wanadoo.fr

*[Signature]*

DOSSIER N° 2013-229	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 3787	12 septembre 2013	26 septembre 2013	
<b>GROUPEMENT DES INDUSTRIELS DE LA HAUTE VALLEE DE L'ARC (GIHVA)</b>			
PRESIDENT	Madame Christine FABRE		
SIEGE	ROUSSET		
OBJET STATUTAIRE	Créé en 1994, le groupement a pour objet de favoriser les échanges inter-sites et inter-industriels, mettre en place la collecte et la diffusion d'informations utiles aux industriels usagers des sites de la Haute Vallée de l'Arc, développer et gérer des services communs aux entreprises y implantées, mettre en œuvre et accompagner des actions de promotion et de développement des sites et industries de la Haute Vallée de l'Arc, mettre en œuvre et accompagner des actions de formation utiles aux industriels usagers des sites		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Sur 2013, le groupement se propose de conduire les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre les 4 actions collectives en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plan de déplacement inter-entreprises</li> <li>○ Collecte mutualisée des déchets (DIB) des entreprises</li> <li>○ Sécurisation des entreprises sur les 3 zones d'activités qui se jouxtent : Rousset, Peynier et Fuveau</li> <li>○ Responsabilité sociale des entreprises : organiser « les mardis de la RSE »</li> </ul> </li> <li>▪ Informer ses adhérents : alimenter et mettre à jour le site Internet</li> <li>▪ Organiser des moments de convivialité : 17<sup>ème</sup> journée d'échanges entre collégiens et lycéens de la CPA et chefs d'entreprise, Semaine européenne de la mobilité, Semaine du développement durable</li> <li>▪ Organiser des rencontres sur des thèmes fédérateurs</li> <li>▪ Poursuivre les relations avec les collectivités locales, institutions et services de l'Etat : Participer à la désignation des candidats au challenge CREA13 du CG13, Participer aux réunions de réflexion sur l'aménagement de la haute Vallée de l'Arc</li> <li>▪ Améliorer ses connaissances et compétences : participer aux réunions de l'Agence Régionale de la Protection de l'Environnement sur le Développement Durable dans les Zones d'Activités, participer à la cohésion du tissu économique du Pays d'Aix par des actions communes avec les autres associations de zones d'activités</li> <li>▪ Relayer l'actualité : Mobiliser les entreprises à Marseille Provence 2013 sur un sujet de proximité</li> </ul>		
AUTRES PARTENAIRES	CG13 = 8.000 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	70.160 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	28.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	22.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	31.36 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	70.160 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	22.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	31,36 %
MOYENS HUMAINS	1 CDI		
LOCAUX	170m <sup>2</sup>	Loyer/an : 7.300 €	Charges/an : 11.524 €

**BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2013**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
**DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros**

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations <i>Challenge Inter. Embe prises</i>	800
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 130	Produits des activités amosra	
Fournitures d'entretien et petit équipement		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures administratives	2 100	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		.....	
		Région (s)	
		.....	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Département (s)	8000
Sous-traitance générale	2 100	.....	
Locations mobilières et immobilières	7300	Commune (s)	
Entretien et réparation	2000	.....	
Assurances	220	Communauté du Pays d'Aix	28000
Documentation	4000	Indiquer le montant total des subventions	
Divers	4000	solicitées auprès de la CPA pour l'année 2013)	
<b>62 - Autres Services extérieurs</b>		Détail par services	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2300	.....	
Publicité, publications		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	8000	.....	
Frais postaux et de télécommunication	2200	Fonds Européens	
Services bancaires	35	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers	3000	Autres (à détailler)	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		.....	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes	395		
	480	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>64 - Charges de personnel</b>		Cotisations	30000
Salaires bruts nets	18600	Autres (à détailler) AAE	150
Charges sociales	10230		
Autres charges de personnel	570	<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	3210
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	

**TOTAL DEPENSES : 70 160**      **TOTAL RECETTES : 70 160**

**IMPORTANT :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexe comprise) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

**Signature du Président**

Fait à..... *ROUSSIER* ..... le *26/11/2012*  
 Signature du Président

*eliane*

Cachet de l'Association

**GIHVA**  
 GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE LA HAUTE VALLEE DE L'AROC  
 Immeuble ASPLIR - Avenue Georges Vacher  
 13100 ROUSSIER CEDEX  
 Tél. : 04 42 53 25 03 - Fax : 04 42 25 00 04  
 e-mail : gihva@wanadoo.fr - www.gihva.com

DOSSIER N° 2013-1333	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 118919	12 septembre 2013	26 septembre 2013	
<b>LES ENTREPRENEURIALES EN PACA (ALEP)</b>			
PRESIDENT	Monsieur Laurent VERVLOET		
SIEGE	MARSEILLE		
OBJET STATUTAIRE	Créée en 2012, cette association soutenue par Réseau Entreprendre PACA et le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) a pour objet la promotion et le développement sur la Région PACA de la création d'entreprises auprès des étudiants, au travers du programme pédagogique « Les Entrepreneuriales ».		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Face au succès rencontré par la première édition des « Entrepreneuriales » en 2012, l'association se propose de lancer sur l'année universitaire 2013-2014 la 2ème édition de cette initiative pédagogique innovante à destination des étudiants d'Aix-Marseille Université et des grandes écoles, de BAC+2 en cours jusqu'aux doctorants.</p> <p>Encadrées par des professeurs et accompagnées par des chefs d'entreprises bénévoles membres du CJD ou de Réseau Entreprendre PACA et par des experts de la création d'entreprises (Oséo, INPI, KMPG...), 25 équipes pluridisciplinaires de 4 étudiants volontaires issus du campus d'Aix-Marseille vont expérimenter pendant 5 mois la démarche de création d'entreprise, au travers d'un solide dispositif pédagogique mixant apport de connaissances et apprentissage.</p> <p>Cette formation permettra aux étudiants de mieux connaître l'univers de l'entreprise, de tester leur aptitude au métier d'entrepreneur, et pour ceux qui sont porteurs d'un projet réel, de bénéficier d'un accompagnement gratuit.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 25.000 €    CG13 = 9.000 €    MPM = 8.000 €    ENTREPRISES PRIVEES = 37.840 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	87.840 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	8.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	8.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	9,11 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	65.100 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	8.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	12,29 %
OBSERVATIONS			
MOYENS HUMAINS	0 salarié		
LOCAUX	8 m <sup>2</sup>		

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	de septembre 2013 à avril 2014
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence, Marseille, Toulon
Contenus et objectifs de l'action	Programme pédagogique sur l'entrepreneuriat et l'écologie
Public(s) cible(s)	30 équip de 6 étudiants
Nombre de participants / exposants	120 étudiants
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	de septembre 2013 à avril 2014
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les dépenses d'écritures

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services	46000	Autres produits	
Matières et fournitures		Obligations	
Services extérieurs		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		État (à détailler)	
Entretien		Région (s)	25000
Assurances		Département (s)	9000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	17000	Communauté du Pays d'Aix	8000
Publicité	20000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	3840	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attribuées (à détailler)	8000
Autres charges de personnel		.....	37840
Autres frais généraux	6000		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>97840</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>87840</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévoles
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**  
La subvention demandée à la CPA de 8000 € représente 9,10 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Marseille ..... Cachet de l'Association :  
Le 19/04/2013

*Les Entrepreneurs en Laine*



**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01/07/2013
Lieu(s) de réalisation	Terrefort CPA de l'innovation
Contenus et objectifs de l'action	Préfiguration et implémentation du futur "cours en r"
Public(s) ciblé(s)	Entrepreneurs, acteurs économiques locaux
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	6 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** (ne pas indiquer les centimes d'euros)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	3 500
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	4 500
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Department (s)	
Autres Services extérieurs	1 000	Commune (s)	
Honoraires		Communauté de Pays (s)	30 000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1 000	Fonds Européens	
Charges de personnel	36 500	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	36 500	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>39 500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>34 500</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Donx en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de .....€ représente ..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ... le .../.../2013 Cachet de l'Association :

Le 15/07/2013




DOSSIER N° 2013-751	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 6290	<b>12 septembre 2013</b>	<b>26 septembre 2013</b>	
<b>ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES (AJRI)</b>			
PRESIDENT	Monsieur Cosimo GIUNTA		
SIEGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	Créée en 1970, l'association a pour but le développement dans tous les domaines des relations et des échanges entre la ville d'Aix-en-Provence et les villes auxquelles elle est jumelée.		
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite de la CPA une aide financière, afin de couvrir une partie des frais liés à l'organisation d'une part, de déplacements de commerçants d'Aix et du Pays d'Aix sur les foires et marchés des villes jumelles et d'autre part, du marché international des villes jumelles qui se tiendra à Aix du 4 au 8 décembre 2013.		
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE = 10.000 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	<b>35.000 €</b>	MONTANT DEMANDE POUR 2013	<b>10.000 €</b>
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	<b>10.000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	<b>28,57 %</b>
MONTANT DE LA TRESORERIE	<b>Non communiqué</b>	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	<b>35.000 €</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	<b>10.000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	<b>28,57 %</b>
OBSERVATIONS			
MOYENS HUMAINS	1,5 salarié (1 CDI et un CAE à 26 heures)		
LOCAUX	15 m² mis à disposition par l'Office de Tourisme		

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Du 4 au 8 décembre 2013
Lieu(x) de réalisation	Aix-en-Provence (centre ville)
Contenus et objectifs de l'action	Marché international des villes jumelles
Public(s) ciblé(s)	Habitants d'Aix et pays d'Aix / habitants villes jumelles
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	5 ou 6 jours à chaque fois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	15 000
Achats	1000	Vente	
Prestations de services	7000	Autres produits	
Matières et fournitures	1000	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	15000	État (à détailler)	
<del>Immobilier</del> Hébergement	1800	Région (s)	
Assurances	200	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s) Aix-en-Provence	10000
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	10000
Publicité	4000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	5000	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>35000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>35000</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	1000	Bénévolat	3000
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	3000	Don en nature	1000
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>4000</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>4000</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 10.000€ représente 28,50... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence le 26/11/2012. Cachet de l'Association :



Office du Tourisme - Les Allées Provençales  
300, Av. G. Verdi - 13100 Aix-en-Provence  
Tél: 00 33 (0)4 42 161 175  
jumelages.aix@wanadoo.fr

**OBJET : Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique pour l'année 2013**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



03 OCT 2013